



Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 23 novembre, à 8 heures 45, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente.

Étaient présents : Mesdames LAPOIRIE Catherine, Messieurs HUBERTY René (arrivé à 9 heures 30 lors du vote de la délibération DCA N° 2021-023), BESOZZI Daniel, LE LOARER Éric, TURCK Gilbert

Absents excusés : Mesdames NEGRI Colette, EMMENDOERFFER Jocelyne [pouvoir à Madame LAPOIRIE Catherine], Monsieur HUBERTY René (arrivé à 9 heures 30)

La séance est ouverte à 8 heures 45, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

POINT 1 -	Finances :	Renouvellement de la convention @actes	DCA N° 2021-021
POINT 2 -	Jeunesse :	Condition de prise en charge des enfants non-inscrits dans les services périscolaires et extrascolaires	DCA N° 2021-022
POINT 3 -	Jeunesse :	Pénalité financière - prise en charge des enfants non-inscrits dans les services périscolaires et extrascolaires	DCA N° 2021-023
POINT 4 -	Jeunesse :	Mise à jour N° 1 – règlement intérieur familles	DCA N° 2021-024
POINT 5 -	Aide sociale		DCA N° 2021-025
Informations			
Divers			

POINT 1 - Finances : Renouvellement de la convention @actes DCA N° 2021-021

Madame la Présidente informe les membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention de transmission des actes des collectivités locales au représentant de l'État.

En application des dispositions des articles L.2131-1 et R.2131-1 du Code Générale des Collectivités Territoriale, ce renouvellement intervient suite à des évolutions techniques du système @actes et des procédures de dématérialisation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la nouvelle convention.
- **autorise** Madame la Présidente à signer la convention.

POINT 2 - Jeunesse : Condition de prise en charge des enfants non-inscrits dans les services périscolaires et extrascolaires DCA N° 2021-022

Madame la Présidente expose que, depuis la rentrée scolaire 2021/2022, malgré différents mès de rappel adressés aux familles, usagers des services périscolaires et extrascolaires, la prise en charge d'enfants non-inscrits dans les services est en forte augmentation.

Trois types de situations sont existants :

1. les familles qui ne respectent pas les délais d'inscription fixés dans le règlement intérieur familles 2021/2022 et qui demandent une prise en charge « hors délai » de leur enfant,
2. l'enfant non-inscrit dans les services et qui se présente de manière inopinée à l'équipe éducative à la sortie des classes et/ou directement à l'accueil les matins,
3. la prise en charge d'enfants non-inscrits dans les services, pour qui le CIAS de la Rive Droite ne dispose d'aucun dossier d'inscription.

Madame la Présidente rappelle que l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires est soumise, entre autres, aux quotas d'encadrement conformément aux articles R.227-15 et R.227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Madame la Présidente expose que la prise en charge d'enfants non-inscrits dans les services vient :

- déséquilibrer les quotas d'encadrement imposés par les services de l'État,
- occasionner une gêne dans l'organisation des ressources humaines (constitution des équipes),
- poser un problème de logistique dans la commande des repas et des goûters,
- engager la responsabilité de l'organisateur et des responsables des accueils quand les quotas ne sont pas respectés.

Compte tenu de la situation sus-évoquée,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** que l'accueil des enfants non-inscrits dans les services périscolaires et extrascolaires est possible **uniquement** si les trois conditions suivantes sont remplies :
 1. le responsable de l'accueil dispose du dossier individuel de l'enfant,

2. le responsable de l'accueil dispose de la fiche sanitaire de liaison au regard des obligations vaccinales conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8 du code de la santé publique,
 3. la prise en charge de l'enfant ne vient pas déséquilibrer les quotas d'encadrement mentionnés aux articles R.227-15 et R.227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)..
- **décide** que, si les trois conditions précitées ne sont pas réunies, les enfants ne peuvent en aucun cas être placés sous la responsabilité du CIAS de la Rive Droite, organisateur, ni sous celle du responsable de l'accueil périscolaire ou extrascolaire auquel est rattaché l'enfant.
 - **décide** de mettre le règlement intérieur familles 2021/2022 à jour en ce sens et d'en informer l'ensemble des familles.

POINT 3 - Jeunesse : Pénalité financière - prise en charge des enfants non-inscrits dans les services périscolaires et extrascolaires DCA N° 2021-023
--

Madame la Présidente expose que depuis la rentrée scolaire 2021/2022, malgré différents mès de rappel adressés aux familles, usagers des services périscolaires et extrascolaires, la prise en charge d'enfants non-inscrits dans les services et en forte augmentation.

Madame la Présidente rappelle d'une part, que les inscriptions et désinscriptions s'opèrent exclusivement par le biais du portail familles PANDORA, et d'autre part que conformément au règlement intérieur 2021/2022, les familles disposent des délais suivants pour inscrire leur(s) enfant(s) :

- pour inscrire son enfant le lundi, les familles ont jusqu'au jeudi minuit
- pour inscrire son enfant le mardi, les familles ont jusqu'au vendredi minuit
- pour inscrire son enfant le mercredi, les familles ont jusqu'au lundi minuit
- pour inscrire son enfant le jeudi, les familles ont jusqu'au mardi minuit
- pour inscrire son enfant le vendredi, les familles ont jusqu'au mercredi minuit

Dans le cas où la semaine comporte un jour férié, les familles doivent compter une journée de plus entre le jour d'inscription et le jour de présence de l'enfant.

Les familles ont la possibilité de désinscrire leur(s) enfant(s) jusqu'à la veille minuit.

Madame la Présidente propose d'appliquer une pénalité financière en supplément du prix de la prestation pour la prise en charge d'enfants non-inscrits dans les services périscolaires et extrascolaires, quand les conditions fixées dans la DCA n°2021-022 sont réunies.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer une pénalité financière de 25,00 € en supplément du prix des prestations suivantes : périscolaires et mercredis.
- **décide** d'appliquer la pénalité financière pour l'accueil périscolaire de la journée pour les moments : matin, midi, soir.
- **décide** de mettre le règlement intérieur familles 2021/2022 à jour en ce sens et d'en informer l'ensemble des familles.

POINT 4 - Jeunesse : Mise à jour N° 1 – règlement intérieur familles DCA N° 2021-024

Madame la Présidente expose qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur familles 2021/2022 en lien avec les DCA N°2021-022 et N°2021-023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de valider la mise à jour n°1 du règlement intérieur familles 2021/2022, en *pièce jointe* de la présente délibération,

POINT 5 - Aide sociale DCA N° 2021-025

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur une demande d'aide sociale. Conformément à la procédure, le débat se déroule à huis-clos et les détails du présent point sont précisés dans le second registre, non communicable.

Informations

- ◆ Madame la Présidente donne lecture du courrier d'une administrée ayant bénéficié d'un prêt remboursable octroyé par le CIAS pour règlement d'une facture d'électricité, selon les termes de la délibération N° DCA2021-015. L'intéressée adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Administration pour l'attention qui a été portée à sa demande.
- ◆ Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration d'un jugement du 18 novembre 2021 du Tribunal Administratif. Dans le cadre d'un dossier opposant le CIAS à l'un de ses agents, et relatif à l'attribution du Supplément Familial de Traitement, la requête de l'agent a été rejetée.

Divers

Les membres du Conseil d'Administration ont donné un avis favorable à l'Éducation Nationale pour la mise à disposition d'un agent du CIAS sur une partie du temps scolaire. Cette mise à disposition consiste à la prise en charge d'un enfant, dans l'attente de la nomination d'un AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap). Madame la Présidente précise que cette mise à disposition s'effectue à titre exceptionnel, dans le cadre de l'aide sociale, et de manière temporaire.

La séance est levée à 11 heures 30.

La Présidente,

*Catherine
LAPOIRIE*

Affichage fait le 29 novembre 2021

Approbation du PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

<i>NOM Prénom</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration à</i>	<i>Signature</i>
<i>LAPOIRIE Catherine, Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>NEGRI Colette, Vice-Présidente</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>HUBERTY René, Vice-Président</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>BESOZZI Daniel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>EMMENDOERFFER Jocelyne</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>	<i>LAPOIRIE Catherine</i>	
<i>LE LOARER Éric</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>TURCK Gilbert</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		